

Montréal, le 4 octobre 2000

Comité de résolution de conflits de compétence

---

Convention collective du secteur industriel

Article 5

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation.

---

**Objet : Litige : Litige concernant les travaux de démolition relatifs au projet  
d'expansion de l'usine IOC de Sept-Îles.  
Dossier : 9225-00-38**

---

---

**MEMBRES DU COMITÉ :** M. Carol Boucher  
Représentant syndical

M. Claude Lavictoire  
Représentant syndical

M. Hugues Thériault, c.r.i.a.  
Représentant patronal

**REQUÉRANTE :** Union internationale des journaliers de l'Amérique du Nord, local  
1275

**INTIMÉES :** Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la  
plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada, local 500

Association internationale des travailleurs en ponts, en fer structural,  
ornemental et d'armature local 711

Mécanicien industriel, local 2182

**PARTIES INTERESSÉES :** Cité Démolition inc.

Fransi Construction inc.

Socodec Lavalin

**NOMINATION DU COMITÉ :**

Conformément aux dispositions définies à la section V, article 5.04 de la convention collective du secteur industriel, les membres du comité de résolution de conflits de compétence (ci-après « le comité ») ont été nommés pour disposer du litige entre le métier de monteur d'acier de structure, le métier de mécanicien industriel et le métier de tuyauteur l'usine IOC à Sept-Îles. Les nominations ont été faites le 28 septembre 2000.

La partie requérante a avisé le 2 octobre 2000 la Commission de la construction du Québec et les membres du comité qu'elle désirait reporter la rencontre prévue pour le 3 octobre 2000 au chantier IOC à Sept-Îles à une date ultérieure.

Les membres du comité ont acquiescés à la demande de la requérante dans une lettre qui lui fût envoyée par télécopieur la même journée.

Le 4 octobre, la partie requérante avise M. Carol Boucher, membre du comité, qu'une entente verbale était intervenue entre les locaux 1275, 500, 711 et 2182 et qu'elle disposait du comité.

Signée à Montréal le 4 octobre 2000

---

**Carol Boucher**  
Représentant syndical

---

**Claude Lavictoire**  
Représentant syndical

---

**Hugues Thériault, c.r.ia.**  
Représentant patronal